



**Déclaration de la C.G.T. sur le Pacte d'Avenir
Session extraordinaire du CESER du 10 décembre 2013**

Intervention de Stéphane CREACH

Nous sommes réunis ce jour pour émettre un avis sur le Pacte d'Avenir entre l'Etat et la Région Bretagne.

Cette assemblée du CESER est reconnue pour sa dimension d'expertise, de prospective pour émettre des avis et, autant que faire se peut, éclairer les acteurs politiques de la Région et ce au-delà des approches et des positionnements des différents conseillers.

Nous pourrions donc nous féliciter d'être consultés sur un document d'avenir censé répondre au besoin de cohésion sociale dans le cadre d'une économie bretonne diversifiée, au service des populations, pour une région aux accents multiples, ouverte sur le monde et non repliée sur un genre.

Or, et c'est bien le sens de la proposition de l'avis de l'instance, un avenir se construit à partir d'un présent et se veut être comptable aussi d'un passé. Si seulement les travaux de cette instance avaient été pris pour le sérieux qu'ils méritent, l'avis du CESER en fait d'ailleurs référence à plusieurs reprises, peut-être que la couverture médiatique d'événements récents aurait rappelé ce discernement et aurait ainsi échappé à un manque cruel d'objectivité.

La Bretagne a déjà été meurtrie et les origines de ses blessures ont souvent un point commun : La priorité donnée à la place de l'argent au détriment de l'être humain.

Force est de constater que certains responsables dans certaines filières, notamment agroalimentaire, ont passé le cap de demander à étatiser leurs déboires, leurs possibles pertes mais aussi pour bonifier leurs profits. Se posent aussi, au même plan, leurs réelles compétences dans leur modèle de gestion, au ridicule d'en appeler au secours à l'Etat jugé « trop administratif ».

Dans le domaine des expressions, il serait aussi utile que les auteurs de l'expression publique « carcan social » explicitent la réalité de leurs propos. Il semble que la question du travail soit visée et plus particulièrement de ce qui est nommé « son coût ».

C'est d'ailleurs au prétexte de la baisse des coûts et de la nécessité de « compétitivité » aux normes ambiguës que l'enjeu est avant tout financier de maintenir ou pas certains types d'activités.

Cette notion de compétitivité et de performance est utilisée en argument principal sans que pour autant les règles précises de la mesure de ces données soient clairement définies. Le travail est souvent apprécié du côté patronal comme un coût sur lequel il veut agir pour le réduire. La « norme » de la valeur du travail en fonction des compétences, des qualifications, de la formation, de la valorisation du contenu du travail et de l'implication de l'individu dans celui-ci sont autant de paramètres qui ne peuvent faire de l'activité salariée quelque chose de « simplement » coûteux.

Les restructurations ne peuvent s'expliquer que par la conséquence de choix sciemment menés pour présenter comme inéluctables les adaptations découlant de ces stratégies et de ces visions. Mais, nous le concédons, il y a des variantes dans la gestion économique, qu'elle soit privée ou publique. Elle l'est tout aussi, et démultipliée, de l'artisan d'une commune rurale au grand groupe d'envergure internationale.

La chronique sociale Bretonne a vraiment de quoi surprendre ! Ainsi, aux cris d'orfraie entendus à l'égard du dumping social dans les abattoirs allemands sur « l'utilisation » d'une main-d'œuvre « peu chère », retenti en écho un silence assourdissant sur ce même dumping effectué « sur nos propres terres bretonnes » à l'exemple de l'importation d'une main-d'œuvre exploitée venue des ex-pays de l'Est chez GAD à Locminé ou encore à DCNS Lorient ou Brest pour des marchés sous traités par l'Etat.

Le Pacte d'Avenir propose de faire de la Bretagne un espace expérimental de l'aménagement du territoire. Cette proposition s'inscrit dans la poursuite de la logique de décentralisation pour mettre les acteurs économiques et sociaux, la population au plus près des actes de décisions politiques.

Si le droit à l'expérimentation doit être reconnu dans l'interprétation de la devise de la France au nom de la liberté, celle de l'égalité au nom de la citoyenneté ne peut s'en trouver bafouée au risque de condamner la fraternité.

S'il n'acte pas précisément d'action sociale particulière, il permet d'engager un travail sur la région pour donner aux salariés d'autres alternatives que le licenciement systématique.

Ce pourrait être considéré comme une avancée si les ambitions s'accompagnent rapidement d'une mise en œuvre efficace.

Jusqu'à présent, les mesures d'urgences étaient axées uniquement pour accompagner les licenciements. Le Pacte ouvre, dans son titre I avec les trois premiers articles, notamment, la porte à des dispositifs qui permettent d'anticiper les situations difficiles, et cela dans tous les secteurs d'activités, quelque soit la taille des entreprises.

C'est une orientation nouvelle qui ne demande qu'à trouver sa concrétisation très rapidement au regard de la situation fragile d'un trop grand nombre d'entreprises.

L'instauration d'une instance régionale de dialogue social, l'accent mis sur la qualité du dialogue social dans les entreprises vont dans le sens d'une démocratie sociale plus affirmée à la condition qu'elle permette, dans le cadre de la hiérarchie des normes, d'améliorer le quotidien des salariés et de permettre à celles et ceux qui n'ont pas d'emploi d'en trouver un.

La CGT a demandé qu'à chaque annonce sociale contenue dans le Pacte d'Avenir, soient déclinées des propositions d'actions concrètes pour donner la lisibilité nécessaire aux intentions affichées.

Dés vendredi, la CGT a proposé, des mesures concrètes pour transformer l'affichage en actions qualitatives pour les salariés afin qu'ils puissent être acteurs des mutations économiques et sociales en conservant leur emploi.

C'est ainsi que les organisations syndicales ont obtenu une conférence sociale début janvier pour concrétiser des premiers dispositifs d'actions et poursuivre les propositions pour le maintien de l'emploi et des activités économiques de la région.

C'est bien en ayant à l'esprit l'ensemble de la chaîne industrielle et des services associés, agro/agri, maritime, électronique, navale, ...de la nécessité des services publics au monde associatif, des jeunes aux moins jeunes, ..., que nous voulons poursuivre nos propositions CGT et ce, de l'entreprise à la Préfecture de Région, pour mener à bien une politique ambitieuse, volontariste et cohérente au service de la population de Bretagne pour de véritables conquêtes sociales.

C'est avec cet état d'esprit et à l'aune de l'analyse de l'avis qui nous est soumis que la CGT votera celui-ci.

Quelques commentaires...

En fin de séance, le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional ont fait deux courtes interventions.

A noter celle du Préfet et son rappel du contexte du Pacte d'Avenir. Pour le Préfet, les enjeux se situent dans des engagements de stratégie. Le Pacte d'avenir n'est ni un programme politique législatif, ni un contrat de plan, qui lui, interviendra le moment venu.

Ainsi, ce Pacte d'Avenir ne peut se concevoir en dehors de la loi pour l'ignorer, la Bretagne n'étant pas au-dessus des dispositions françaises.

Cependant, le droit à l'expérimentation, dans le respect de l'Etat républicain, ouvre des possibilités.

Dans cette logique de possibilités, il s'agit dès lors d'élaborer une stratégie avec la présence de la puissance publique pour apporter des réponses sur :

- Le chantier social.
- Une transition économique et écologique dans le cadre du développement durable.
- Une stratégie de réussite territoriale.

Pour la CGT, qui n'est pas signataire du Pacte, la réaffirmation de l'implication de l'Etat stratège et l'encadrement des pratiques régionales sont à mettre en relation avec la demande incessante patronale et de certains lobbies agricoles « de libérer les énergies et lever les carcans ».

La déclaration de la CGT sur l'avis du CESER prend, à la lumière de cette prise de position du représentant de l'Etat, une certaine signification.

L'avis du CESER tend à confirmer les positions précédentes de se sortir des modèles obsolètes et dangereux à bien des égards pour œuvrer dans le sens du développement durable, ce à quoi le Pacte n'entrouvre que la porte...Il reste du chemin à faire.